

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DEVE 37** Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur avec Media Active for Change dans le cadre de l'exposition photographique « Humans & Climate Change Stories ».

**M. Dan LERT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure un contrat de concession de droits d'auteur avec l'association Media Active for Change pour la cession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition photographique sur le thème Climat-énergie : « Humans & Climate Change Stories » ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Un contrat de cession de droits d'auteur est conclu avec l'association Media Active for Change par lequel celle-ci cède à la Ville de Paris, dans leur totalité et sans aucune réserve, l'ensemble des droits patrimoniaux qu'il détient sur la « Création » dans le cadre de l'exposition photographique « Humans & Climate Change Stories ».

Article 2 : La cession des droits d'auteur fait l'objet d'une rémunération forfaitaire et définitive inclus dans le prix payé de 2 000 euros d'une durée d'un an courant à compter de la signature du contrat.

Article 3 : La cession est consentie à titre non exclusif pour la durée légale de protection des droits d'auteur d'un an. Elle pourra, le cas échéant, être reconduite deux fois dans les mêmes conditions.

Article 4 : La Maire de Paris est autorisée à signer pour la Ville de Paris le contrat annexé à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**